Fédération Française de Tir

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 20 Septembre 2017

Mesdames et Messieurs,

Les Présidents des Comités Départementaux, Les Présidents des Associations, Les Membres de la Commission Technique. Les Membres de la Commission d'Arbitrage.

G.S: 17/18 - HC/LS - N°002/005

Objet: Note G.5 Hiver saison 2017/2018.



GESTION SPORTIVE SAISON 2017/2018

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 10 mètres

Additif à la G.S - F.F. Tir - Vie Nationale 2018

RAPPEL POUR LA SAISON 2017/2018

1) Changement de série

Afin d'éviter tout mal attendu, les changements de série se feront uniquement <u>par le</u>

<u>Président ou le Responsable G.S du club</u>. Ces changements devront se faire

Par Fax ou Par Mail.

2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale; seuls peuvent participer aux compétions de la G.S les tireurs en possession de leur licence <u>2017/2018</u>, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux « LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE »

3) Suite à l'évolution du règlement spécifique carabine (comptage des points au 1/10ème)

Exceptionnellement pour cette saison et pour ne pas pénaliser les tireurs, l'accès au Championnat Régional est Libre, avec participation obligatoire au championnat Départemental Nota: Les championnats Départementaux ne seront pas comptés au 1/10^{ème}

4) <u>UN CODE VESTIMENTAIRE EST OBLIGATOIRE</u>

- -Interdiction des jeans de couleur Bleue (ou denim) sur les compétitions ISSF
- -Interdiction des tenues style « camouflage » et « combat » ou « police » dans le règlement de gestion sportive.

CATÉGORIES D'AGES SAISON 2017/2018			
POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés après le 31/12/2007
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/06 et le 31/12/2007
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/04 et le 31/12/05
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/01 et le 31/12/03
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/98 et le 31/12/00
D1 – S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/73 et le 31/12/97
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/58 et le 31/12/72
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/58
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/63
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/53

G.S 10 MÈTRES 2017/2018 RAPPEL DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE CETTE SAISON.

1) MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION: PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

2 Échelons OBLIGATOIRES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

IMPORTANT: Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France.

Confirmation de Qualification au Championnat de France par ITAC.

2) <u>MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS</u> DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :

RECONDUCTION DES RÊGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :

« Le surclassement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »

« L'équipe doit être composée de <u>trois tireurs de même catégorie</u> qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

3) MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

RÊGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2017/2018)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au 04.91.93.58.88
 (de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)
- Par Mail sur secprovence@aliceadsl.fr

G.S 10 MÈTRES 2017/2018 PISTOLET – CARABINE – ARBALÈTE – CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE (MATCH et FIELD) et CIBLE MOBILE sont définis dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2018 et ses annexes.

I - GÉNÉRALITÉS.

ATTENTION.....ATTENTION....ATTENTION....ATTENTION....ATTENTION...ATTENTION...ATTENTION...

RAPPEL

Les tireurs devront être en possession, dès les **CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**, de leur licence **2017/2018** portant validation :

- du médecin, attestant de leur aptitude au tir sportif,
- du Président du Club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandé.

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION :

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte.

Adresse d'expédition des engagements :

Ligue de Tir de Provence Stand de Tir des Trois-Lucs 39 Boulevard Alfred Blachère 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88 Mail: secprovence@aliceadsl.fr

<u>Important</u>: Il est indispensable d'envoyer, dans un premier temps par Fax ou Mail, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite les originaux et le règlement par courrier. Dans tous les cas le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements.

Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers qui pourraient aboutir sur des difficultés d'inscription des retardataires.

b) LE CHAMPIONNAT DES CLUBS DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE ADULTES et ECOLES DE TIR

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte.

Adresse d'expédition des engagements : (Voir coordonnées ci-dessus)

c) CHAMPIONNATS DE FRANCE:

Voir modalités de qualification paragraphe 1 page 1.

I.2 ARBITRAGE:

Lors des Championnats Départementaux 13 et du Championnat Régional, les impacts seront évalués par des machines électroniques.

. Le tireur pourra regarder ses cartons et vérifier la transcription des points.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

Les postes de tir seront attribués par un tirage au sort effectué sur place au moment du contrôle des armes par les tireurs eux-mêmes.

I.3 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE:

Voir modalités de qualification paragraphes 2 et 3 page 1.

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

<u>Nota</u>: Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

Date: 04/05 NOVEMBRE 17 – 11/12 NOVEMBRE 2017

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

o Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13):

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Seniors et Dames :
Cadets et Juniors :
Équipes :
11 Euros par discipline.
9,50 Euros par discipline.
20 Euros toutes catégories.

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE.

Points d'Accès au Championnat Régional

CARABINE 10 Mètres

PISTOLET 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	ACCÈS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
Cadets Filles	40	ACCÈS LIBRE
Cadets Garçons	60	ACCÈS LIBRE
Juniors Filles	40	ACCÈS LIBRE
Juniors Garçons	60	ACCÈS LIBRE
Dames 1	40	ACCÈS LIBRE
Dames 2	40	ACCÈS LIBRE
Dames 3	40	ACCÈS LIBRE
Seniors 1	60	ACCÈS LIBRE
Seniors 2	60	ACCÈS LIBRE
Seniors 3	60	ACCÈS LIBRE

catégorie	Nombre de Coups	ACCÈS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
Cadets Filles	40	290
Cadets Garçons	60	495
Juniors Filles	40	295
Juniors Garçons	60	495
Dames 1	40	325
Dames 2	40	315
Dames 3	40	280
Seniors 1	60	528
Seniors 2	60	522
Seniors 3	60	500

Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 Mètres

Pistolet	Standard	10 Mètres
-----------------	-----------------	-----------

catégorie	Nombre de Coups	ACCÈS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
Cadets Filles	40	ACCÈS LIBRE
Cadets Garçons	40	ACCÈS LIBRE
Juniors Filles	40	ACCÈS LIBRE
Juniors Garçons	40	ACCÈS LIBRE
Dames 1	40	ACCÈS LIBRE
Dames 2	40	ACCÈS LIBRE
Dames 3	-	ACCÈS LIBRE
Seniors 1	40	ACCÈS LIBRE
Seniors 2	40	ACCÈS LIBRE
Seniors 3	40	ACCÈS LIBRE

catégorie	Nombre de Coups	ACCÈS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
Cadets Filles	-	ACCÈS LIBRE
Cadets Garçons	40	ACCÈS LIBRE
Juniors Filles	40	ACCÈS LIBRE
Juniors Garçons	40	ACCÈS LIBRE
Dames 1	40	ACCÈS LIBRE
Dames 2	40	ACCÈS LIBRE
Dames 3	-	ACCÈS LIBRE
Seniors 1	40	ACCÈS LIBRE
Seniors 2	40	ACCÈS LIBRE
Seniors 3	40	ACCÈS LIBRE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE

La date limite d'envoi des résultats à la FFTir / OCC par la Ligue de Provence est fixée au 11 Décembre 2017

O Date: 02/03 DECEMBRE 2017 et 09/10 DECEMBRE 2017

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

o Date limite de réception des engagements :

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

o Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Seniors et Dames : 12,50 Euros par discipline.
Cadets et Juniors : 11 Euros par discipline.

Équipes : 24,50 Euros toutes catégories.

IV - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 13 DES CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR

Toutes les modalités et le règlement de ce Championnat sont publiés dans le Tir Info.

IV.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

O Date: DIMANCHE 28 JANVIER 2018

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 03 JANVIER 2018

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

<u>Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 des CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR) :</u>

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : **50 Euros** par équipe

Écoles de Tir : 30 Euros par équipe

IV.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

V CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE. DES CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR

O Date: DIMANCHE 18 FEVRIER 2018

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 31 JANVIER 2018

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : **50 Euros** par équipe Écoles de Tir : **30 Euros** par équipe

VI - CHAMPIONNATS DE FRANCE 10M ET DES CLUBS (ADULTES ET ECOLES DE TIR)

IV.1 - DATES ET LIEU: CDF 10m: 06 FERVRIER 2018 au 10 FEVRIER 2018 à Tarbes

CDF des Clubs: 24/25 MARS 2018 à Auxonne

IV.2 - INSCRIPTIONS: Disparitions des inscriptions (Voir §1 page 1).

IV.3 - POINTS D'ACCÈS: Voir Tableau des QUOTAS sur le site www.fftir.org

V - ANNEXES.

MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS

- 1) Championnat Départemental 13 et Régionaux en Individuel et par Équipe.
- 2) Championnat Départemental 13 et Régionaux des Clubs Adultes et Ecoles de Tir